## Conditions générales des voyages de la S.H.R

- 1 Les inscriptions sont acceptées dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles. Elles sont closes sans préavis, et en tout état de cause à la date fixée pour chaque voyage.
- 2 Afin d'éviter toute confusion, en particulier dans les règlements, les personnes désirant participer à plusieurs voyages doivent établir un chèque par bulletin d'inscription.
- 3 Toute personne inscrite et obligée, pour raisons impératives, d'annuler son voyage, est tenue de prendre contact d'urgence avec le responsable de la commission voyage qui l'informera des conditions d'annulation prévues et spécifiques à chaque contrat signé avec l'agence de voyages.
- 4 Les personnes invalides ou handicapées souhaitant une place particulière dans le car doivent le mentionner clairement sur le bulletin.
- 5 Le coût de nos voyages est calculé en fonction des frais connus et actualisés sensiblement à la date du voyage. Toutefois, un réajustement reste possible.